

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 31/055/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 295/03 (ASA 31/052/2003 du 17 octobre 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / “ DISPARITIONS ” PRÉSUMÉES

Nouveau sujet de préoccupation : CRAINTES DE TORTURE

NÉPAL

Ram Hari Kadel (h), gérant d'un petit commerce de verre, 26 ans
Ram Prasad Tripathi (h), étudiant, 16 ans

nouvelle personne menacée :
Amrit Kadel (h), étudiant, 22 ans

Londres, le 22 octobre 2003

Amnesty International est préoccupée par la sécurité d'Amrit Kadel, étudiant, qui a été arrêté par des membres des forces armées le 11 octobre à 14 h 30, à Chabahil (Katmandou). Il s'agit du frère cadet de Ram Hari Kadel, appréhendé le 12 septembre dernier. On ignore où Amrit Kadel, Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi, un autre étudiant, se trouvent actuellement.

Originaire de Beneghat, quartier 2 (district de Dhanding), Amrit Kadel est étudiant à l'Université Saraswati, à Katmandou. Il aurait été interpellé par des militaires alors qu'il se trouvait à Chabahil, à Katmandou. Sa famille a appris son arrestation dans les journaux locaux. Les premières informations relayées par la presse indiquaient qu'on avait tiré sur Amrit Kadel lors de son interpellation, mais on pense aujourd'hui que ces allégations sont inexactes.

Selon des sources non officielles, Amrit Kadel est actuellement détenu dans une caserne militaire de Katmandou et a été sauvagement torturé. Des membres des forces armées de la région contactés par les proches d'Amrit Kadel ont nié avoir arrêté l'étudiant ou savoir où il se trouvait. La famille a par ailleurs effectué des démarches visant à retrouver le jeune homme ; elle a notamment écrit à un ministre, ainsi qu'aux ministères de l'Intérieur et de la Défense et à la Commission nationale des droits humains, mais ces initiatives n'ont à ce jour pas abouti.

Dans une déclaration faite le 12 octobre, la *All Nepal National Free Students Union (Revolutionary)* (Union pan-nationale révolutionnaire des étudiants libres du Népal), affiliée au Parti communiste népalais (PCN) maoïste, a exigé la libération immédiate d'Amrit Kadel. Selon cette organisation, il s'agit d'un membre de l'un de ses comités de district. Il est possible que le jeune homme ait été arrêté en raison des liens qu'il entretient avec l'Union pan-nationale révolutionnaire des étudiants libres du Népal.

On ignore toujours où se trouvent Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi, qui avaient été appréhendés respectivement les 12 et 13 septembre derniers à Katmandou.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée par la détérioration de la situation des droits humains au Népal depuis que le Parti communiste népalais (PCN) maoïste a déclaré une “ *guerre populaire* ”, en février 1996. Le nombre d'atteintes aux droits humains imputables aux forces de sécurité ainsi qu'au PCN maoïste a considérablement augmenté après que l'armée eut été déployée et l'état d'urgence déclaré, entre novembre 2001 et août 2002. De nombreuses personnes ont été arrêtées en vertu de la Loi relative à la prévention et à la répression des activités terroristes et déstabilisatrices. Adopté en 2002, ce texte permet aux forces de sécurité de procéder à des arrestations sans mandat et de maintenir des suspects en garde à vue pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre-vingt-dix jours. De très nombreuses personnes auraient été retenues illégalement par l'armée pendant des semaines, voire des mois, sans qu'on les ait autorisées à consulter un avocat ou un médecin ni à entrer en contact avec leurs proches. En 2002, le Népal a enregistré plus de “ disparitions ” que tout autre pays du monde. Par ailleurs, selon les informations recueillies, un grand nombre de personnes ont été enlevées par le PCN maoïste.

Le 29 janvier 2003, le gouvernement népalais et le PCN maoïste ont déclaré un cessez-le-feu. Trois cycles de pourparlers de paix ont eu lieu en avril, mai et août entre les deux parties. Le PCN maoïste avait demandé en priorité qu'une table ronde soit organisée, qu'un gouvernement intérimaire soit formé, et qu'une assemblée constituante soit élue afin de rédiger une nouvelle Constitution.

Le 27 août, le PCN maoïste a annoncé qu'il désavouait l'accord de cessez-le-feu. Depuis lors, les affrontements ont repris entre ce groupe armé et les forces de sécurité dans tout le pays, et Amnesty International a été informée que les deux parties s'étaient rendues coupables d'atteintes aux droits humains. On a pu constater, en particulier, une augmentation du nombre de " disparitions " et d'enlèvements imputables respectivement aux forces de sécurité et au PCN maoïste.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après et que vous rédigerez en utilisant vos propres mots (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité d'Amrit Kadel, qui aurait été appréhendé par des militaires le 11 octobre à Katmandou ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Amrit Kadel a été torturé et appelez les autorités népalaises à garantir que ce jeune homme ne sera pas soumis à des mauvais traitements, voire des actes de torture, ou à d'autres violations de ses droits humains pendant sa détention ;
- déclarez-vous préoccupé quant à la sécurité de Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi, qui auraient été arrêtés respectivement les 12 et 13 septembre 2003 par des membres des forces armées à Katmandou ;
- exhortez les autorités à révéler le lieu où Amrit Kadel, Ram Hari Kadel et Ram Prasad Tripathi se trouvent et à leur permettre immédiatement de recevoir la visite de leurs proches, de s'entretenir avec des avocats et de bénéficier de tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- demandez instamment qu'ils soient libérés immédiatement et sans condition, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction prévue par la loi.

APPELS À :

Responsable de la cellule des droits humains de l'armée :

Brigadier General B. A. K. Sharma
Head, Army Human Rights Cell
Army Headquarters
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Brigadier General, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 226 292 / 229 451

Formule d'appel : *Dear Brigadier General,* /
Monsieur le Général de brigade,

Chef d'état-major de l'armée népalaise :

General Pyar Jung Thapa
Chief of army staff (COAS)
Army Headquarters
Kathmandu, Népal

Télégrammes : Commander-in-Chief, Kathmandu, Népal

Fax : +977 1 4 242 168

Formule d'appel : *Dear Commander-in-Chief,* /
Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou**
Général, (si c'est une femme qui écrit)

COPIES AU :

Premier ministre :

Prime Minister Surya Bahadur Thapa
Office of the Prime Minister
Singha Durbar, Kathmandu
Népal

Fax : +977 1 4 227 286 (Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter cinq heures et demie à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale.)

Formule d'appel : *Dear Prime Minister,* / Monsieur le Premier ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Népal dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 3 DÉCEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*